

Notaires Associés

Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2ème étage
Rond Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier
97200 FORT-DE-FRANCE

Téléphone : 05 96 63 92 92 Mail : office.97208@notaires.fr



Bureau Annexe

Notaires
Z.A. Artimer
97290 Le Marin
Tél. : 05 96 74 19 61
Mail : office.lamarin.97208@notaires.fr

PRÉFECTURE
DE LA MARTINIQUE

14 NOV. 2023

ARRIVÉE

Monsieur Le Préfet de la Région Martinique
Préfecture de la Martinique
Rue Louis Blanc
97200 FORT-DE-FRANCE

Le Marin, le 9 novembre 2023

Dossier suivi par
Flore LAFOLLE
flore.lafolle.97208@notaires.fr

NOTORIÉTÉ PRESCRIPTIVE Mme Justine Sylvine DEBRILLES
1012532 /SJC /FL /

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Préfecture, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Samantha BEAUSON CHEVROLAT le 7 novembre 2023.

Il est également demandé au maire de procéder à la publication du même extrait par affichage.

Etant ici précisé que la dernière des mesures de publicité dont font parties les deux précitées, fait courir le délai de cinq ans pendant lequel l'acte de notoriété acquisitive peut être contesté en application de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009.

Aussi, je vous remercie de m'adresser le récépissé d'avis de publication de l'extrait concerné, à l'aide de l'enveloppe préimbrée jointe pour votre réponse.

Il convient néanmoins de rappeler que l'ensemble des dispositions ci-dessus visées ne s'appliquera qu'aux actes de notoriétés « dressés et publiés avant le 31 décembre 2027 ».

Dans cette attente,

Veillez croire, Monsieur Le Préfet, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître Samantha BEAUSON CHEVROLAT


SCP Renaud NIRDE
Samantha BEAUSON CHEVROLAT
CS20002
Bât G 1^{er} étage
Z.A. ARTIMER Dupley
97290 LE MARIN
Tél. : 0596 741 961

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial

Membre d'une Association Agréée - Accepte le règlement des honoraires par chèques libellés en son nom
RIB de l'Etude :

Code Banque 40031	Code Guichet 00001	N°de compte 0000202778K	Clé RIB 45
IBAN : FR50 4003 1000 0100 0020 2778 K45			
BIC : CDCG FR PP XXX			

101253201
SJC/FL/STL

COMMUNE DE LE LAMENTIN

AVIS DE CREATION

DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 7 novembre 2023

Suivant acte reçu par Maître Samantha BEAUSON CHEVROLAT, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Renaud NIRDE et Samantha BEAUSON CHEVROLAT, Notaires associés » « titulaire d'un office notarial, à FORT-DE-FRANCE (Martinique), Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2^{ème} étage – Rond-Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier – CS20.002

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité du Requérant :

Madame Justine Silvine **DEBRAILLES**, Retraitée, demeurant à LE LAMENTIN (97232) Gondeau Chemin Zéphir.

Née à LE LAMENTIN (97232), le 8 août 1908.

Célibataire.

DESIGNATION

A LE LAMENTIN (MARTINIQUE) 97232 Cr n° 7 de Zephyr,

Un terrain

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
L	765	CR N°7 DE ZEPHYR	00 ha 13 a 95 ca

Sur lequel repose sa maison d'habitation .

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Reproduction de l'article 35-2, alinéa 1^{er}, de la loi du 27 mai 2009

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Saint-Martin et à Mayotte et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ou au livre foncier »

